



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

**SEANCE du mercredi 16 novembre 2016**

**DLB 2016/063**

L'an deux mille seize et le mercredi 16 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation : 10 novembre 2016**

**Affichage de la convocation : 10 novembre 2016**

**Présents** : Gérard ABELLA, Christian ALLEMANY, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Louis BENTAJOU, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Michel CARAYON, Louis CARME, Gilles D'ETTORE, Adam DA SILVA, Sandrine DENIER, Alain DURAND, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Noëlle MARTINEZ, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Jacques HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHE, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Yves LE BOZEC, Marion MAERTEN, Daniel MARECHAL, Dominique MARCOS, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Michel TRINQUIER, Claude VISTE, Alain VOGEL-SINGER.

**Absents excusés** : Laure GODEFROY, Alain RYBAUX, Jean-François BARRACHINA, Alain GRENIER, Dominique BIGARI, Chantal GUILHOU

Secrétaire de séance : Adam DA SILVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Objet : Avenant à la convention quadripartite aménagement RD 28**

Pour la réalisation du site de VALOHE, une convention quadripartite a été signée entre le SICTOM, Valorsys Près des Oliviers (VPDO), Biométhana Près des Oliviers (BPDO) et le Conseil départemental pour la prise en charge financière des travaux d'aménagement de la RD 28 nécessaire aux accès sécurisés au site. Chaque partie, dont BPDO, contribue pour un montant déterminé dans cette convention à la réalisation de ces travaux. La société BPDO s'est engagée à hauteur de 900 000 euros HT dans cette convention correspondant à 18% du coût HT global prévu pour les études et les travaux ainsi qu'à la part de TVA restant à charge du Département. Le SICTOM, en phase d'acquisition des terrains de BMI sur lesquels BPDO détient un permis de construire pour la réalisation du site de traitement, s'engage à reprendre à son compte l'engagement financier de BPDO pour l'aménagement de la RD 28 dès lors que la vente sera définitivement conclue.

Il est demandé aux élus d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention quadripartite ou tout document nécessaire pour reprendre à notre compte le montant des travaux de la RD 28 en lieu et place de BPDO dès lors que la vente sera réalisée.

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à ladite convention ou tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

NR



**Le Président,**



**Alain VOGEL-SINGER**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le

et de sa publication le 22/11/2016

22/11/2016

A Nézignan l'Évêque, le 22/11/2016